

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-10 du 24 Janvier 1995
portant nomination au grade d'Officier
et promotion de personnels Officiers
des Forces Armées Béninoises aux
grades supérieurs pour l'année 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées du Bénin et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°90-180 du 08 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale
- VU le Décret N° 95-7 du 24 Janvier 1995 portant inscription au tableau d'avancement au grade supérieur de Personnels Officiers des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 1994 ;

Sur Proposition du Ministre d'Etat à la Présidence de la République
Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la
Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Décembre 1994

.../...

SECRET :

Article 1er.- Sont nommés au grade d'Officier ou promus aux grades Supérieurs à titre d'ancienneté ou au choix, les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

I.- ARMEE DE TERRE

1-1 POUR LE GRADE DE COLONEL

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Lieutenant-Colonel SAGBO C. Paul

Pour compter du 1er Avril 1994

- Médecin Lieutenant-Colonel YAROU BIO Mora

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Médecin Lieutenant-Colonel BEHANZIN A. Joseph
- Lieutenant-Colonel GNANMOU Philippe

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Lieutenant-Colonel ADOUNVO François

1-2 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL OU D'INTENDANT MILITAIRE DE 2EME CLASSE

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Chef d'Escadrons N'TCHA Jean

Pour compter du 1er Avril 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Intendant Militaire de 3° Classe LAFIA BIO Kpo

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Chef de Bataillon AMOUSSOU F. Marcel

1-3 POUR LE GRADE DE COMMANDANT OU D'INTENDANT-MILITAIRE
DE 3° CLASSE

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Capitaine ZANNOU-BO Vinagnon
- Capitaine LOKOSSOUGBO S. Damien

Pour compter du 1er Avril 1994

- Capitaine SABI S. Séïdou
- Capitaine MEDESSOUKOU A. Désiré
- Capitaine SALAOU Inoussa

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Intendant Militaire Adjoint CODO A. Benoît
- Capitaine N'KOUE H. Jean
- Capitaine TOGNIBO Emmanuel
- Capitaine GNINOU Kokou
- Capitaine ABDOU L. Ganiou
- Capitaine LOKOTO Charles

Pour Compter du 1er Octobre 1994

- Capitaine DAVITO S. Clément
- Capitaine QUENUM Aminatou
- Capitaine ATCHO Joseph Akogninou
- Capitaine SEIBOU Karimou
- Capitaine ADOSSOU Félicien

1-4 POUR LE GRADE DE CAPITAINE

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Lieutenant KPOHIZOUN K. S. Emmanuel

Pour compter du 1er Avril 1994

- Lieutenant ALOFAN Sognisso
- Lieutenant ADJILE Elisée

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Lieutenant HOUENASSI D. Martin
- Lieutenant ATADOKPEDE A. Félix
- Lieutenant AMOUSSOU Laurent
- Lieutenant TALON Moïse

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Lieutenant AIKO F. Olivier
- Lieutenant LANTOKPODE S. Wilfrid
- Lieutenant ALIZANNON S. Mathias
- Lieutenant SANNI B. A. Baki
- Lieutenant GNANSOUNOU Y. M. Cyr

1-5 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Lieutenant-Stagiaire SAYO Akpaki
- Lieutenant-Stagiaire GBETCHO Ignace
- Lieutenant-Stagiaire AYETCHORO A. Faustin
- Lieutenant-Stagiaire MARIYO H. Raphaël

1-6 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-STAGIAIRE

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Adjudant-Chef ADEDODJA Rogatien
- Adjudant-Chef ADJIVON Roger
- Adjudant-Chef ADOUN Epiphane

II.- F O R C E S A E R I E N N E S

2-1 POUR LE GRADE DE COLONEL

Pour compter du 1er Janvier 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Avril 1994

- Lieutenant-Colonel MAMA SIKI Séidou

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Lieutenant-Colonel AGBOGBO D. Didier

Pour compter du 1er Octobre 1994

N E A N T

2-2 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL OU D'INTENDANT MILITAIRE DE 2EME CLASSE

Pour compter du 1er Janvier 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Avril 1994

- Intendant Militaire de 3ème Classe DEGAN Biscotin

Pour compter du 1er Juillet 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Octobre 1994

N E A N T

2-3 POUR LE GRADE DE COMMANDANT

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Capitaine BATOSSI Léonard

Pour compter du 1er Avril 1994

- Capitaine DJIKINDE Emmanuel

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Capitaine KANDISSOUNON Ousmane
- Capitaine BYLL-CATARIAT Privat

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Capitaine MITCHODJEHOUN Camille
- Capitaine AVOCANH Adolphe

2-4 POUR LE GRADE DE CAPITAINE

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Lieutenant ADOME Cosme

Pour compter du 1er Avril 1994

- Lieutenant LIMA P. Gustave

Pour compter du 1er Juillet 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Octobre 1994

N E A N T

2-5 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Lieutenant-Stagiaire GBAGUIDI Crespin

2-6 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-STAGIAIRE

N E A N T

III.- F O R C E S N A V A L E S

3-1 POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU (COLONEL)

N E A N T

3-2 POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE
(LIEUTENANT-COLONEL)

N E A N T

.../...

3-3 POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE (COMMANDANT)

Pour compter du 1er Janvier 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Avril 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Juillet 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Lieutenant de Vaisseau ALE Amidou
- Lieutenant de Vaisseau YAHOUEDEOU Charles

3-4 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE VAISSEAU (CAPITAINE)

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Enseigne de Vaisseau de 1ere Classe DEDO Vincent

Pour compter du 1er Avril 1994

- Enseigne de Vaisseau de 1ère Classe GLELE C. René

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Enseigne de Vaisseau de 1ère Classe BADOU Ambroise

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Enseigne de Vaisseau de 1ère Classe ZONON T. Daniel
- Enseigne de Vaisseau de 1ère Classe GONZALLO François d'Assise

3-5 POUR LE GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1ERE CLASSE
(LIEUTENANT)

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Enseigne de Vaisseau de 2ème Classe SINHA Victorien
- Enseigne de Vaisseau de 2ème Classe HOUNKPE Antoine
- Enseigne de Vaisseau de 2ème Classe YECHONOU Dieudonné

3-6 POUR LE GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2° CLASSE
(LIEUTENANT-STAGIAIRE)

N E A N T

IV.- G E N D A R M E R I E N A T I O N A L E

4-1 POUR LE GRADE DE COLONEL OU INTENDANT MILITAIRE
DE 1ERE CLASSE

Pour compter du 1er Janvier 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Avril 1994

- Intendant Militaire de 2° Classe OCHOUMARE Daniel

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Lieutenant-Colonel SOGLO A. Justin

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Lieutenant-Colonel N'DAH Jean

4-2 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

Pour compter du 1er Janvier 1994

N E A N T

.../...

Pour compter du 1er Avril 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Juillet 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Chef d'Escadron KPANOU K. Ludger

4-3 POUR LE GRADE DE CHEF D'ESCADRON

Pour compter du 1er Janvier 1994

- Capitaine BABALOLA Emmanuel

Pour compter du 1er Avril 1994

- Capitaine CHABI T. Dimon

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Capitaine SEKOU Adamou

- Capitaine KLIKPO Cocou

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Capitaine SEWADE G. Robert

- Capitaine SEMILINKO Justin

4-4 POUR LE GRADE DE CAPITAINE

Pour compter du 1er Janvier 1994

N E A N T

Pour compter du 1er Avril 1994

- Lieutenant KLINKPE O. A. Lucien

Pour compter du 1er Juillet 1994

- Lieutenant AFANNOU Ludovic

Pour compter du 1er Octobre 1994

- Lieutenant de-SOUZA Christian

4-5 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

N E A N T

4-6 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-STAGIAIRE

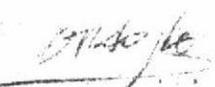
N E A N T

Article 2.- Les présentes nominations et promotions n'entraînent aucune incidence financière sur le Budget National.

Article 3.- Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

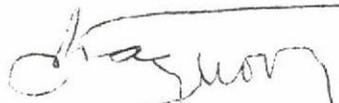
Le Ministre d'Etat, à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.

.../...

.../...

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON.
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MDN 4 MF 4 DPE-DLC-INSAE 6 EMA 10
AUTRES MINISTERES 18 EMAT 4 FA 2 FN 2 DSI 4 CAB/MIL 4 DGM 10 DB-DCF-
DSDV-DI 5 DCCT-ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 ENA 2 INTERESSES
78 DOSSIERS INTERESSES 78 ARCHIVES 2 CHRONO 2.-